

VILLARD-DE-LANS
Isère (38)

Vercors en l'air

8 -13 ans

Réf : 038 004 001

Séjour de haut vol à la découverte du Vercors !

Parapente, escalade, randonnées et baignades, ce séjour au cœur du Vercors promet une **aventure sportive** riche en **sensations** et en **découvertes**.

Encadrées par des **professionnels et moniteurs diplômés d'État**, les activités permettront de vivre un **baptême de parapente**, selon les conditions météorologiques, et de découvrir **l'escalade sur site naturel**.

Des **randonnées** offriront l'occasion d'explorer les paysages du Vercors avant de profiter d'un moment de détente à la **piscine de Villard-de-Lans et ses toboggans**.

Un séjour pour vivre des sensations et se faire des copains et copines !

Les points forts

- Un séjour riche en sensations fortes
- Vivre l'expérience de s'envoler dans les airs
- Un centre rénové et écolabélisé

Les indispensables

- Chaussure de marche
- Fiche sanitaire

UN SEJOUR AU CENTRE LE VERCORS

Tout au long du séjour, l'équipe d'animation aura à coeur de faire des propositions et d'écouter **les envies du groupe**. En plus des temps d'activités déjà programmés, différentes occupations seront suggérées : lecture, jeux de société, activités manuelles... Parce qu'un séjour en colo c'est aussi et surtout une large part laissée à l'animation. Au sein de ton **petit groupe**, tu pourras participer aux grands jeux par équipes, olympiades, jeu de piste, activités dans le parc du centre... avec les groupes des autres colos du centre.
Chaque soir, après un bon repas, une **veillée à thème** sera organisée par l'équipe d'animation.

Vacances Pour Tous - 21 rue Saint Fargeau - CS 12021 - 75989 PARIS CEDEX 20
Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours
Certification d'immatriculation : IM075 100 379
Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04 - Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930







LE CENTRE

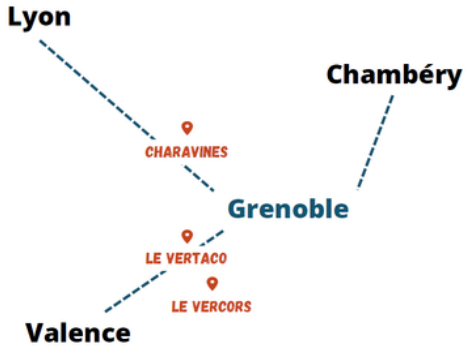
À 40 km de Grenoble, Villard-de-Lans est un village-station au coeur du Parc Naturel Régional du Vercors qui bénéficie d'un climat privilégié à 1 000m d'altitude. Rénové récemment, le centre Le Vercors propose tout le confort. Les chambres sont reparties sur 3 niveaux et sont composées de 4 à 5 lits avec sanitaires complets dans chacune d'entre elles. Le centre dispose d'une grande salle de restauration, de plusieurs salles d'activités, d'un espace détente, d'une table de ping-pong et d'un baby-foot ainsi que d'un parc arboré.
Il est situé à 10 minutes en navette de la station de ski et à 30 minutes à pied du centre-ville.

L'ÉCOLABEL EUROPÉEN

Le centre de jeunesse le Vercors a obtenu l'écolabel européen en 2026. Ce label, dont nous sommes fiers, garantit des réductions de consommations d'énergies, une attention particulière à l'origine de nos produits et à la sensibilisation de nos équipes et de nos publics accueillis aux économies d'énergies de façon générale.

LES COORDONNÉES ET L'ACCÈS

Centre le Vercors
La balmette
38250 Villard-de-Lans
Tél : **04 76 95 17 66** Mail : **centrelevercors@laligue38.org**



Accès par la route : 50 minutes depuis Grenoble
En transport en commun : Train jusqu'à la gare SNCF de Grenoble (TER+TGV).
Puis Car via Cars Région T64

LE RYTHME DE LA JOURNÉE

· Lever et petit déjeuner individualisés
· Brossage des dents
· Rangements des chambres
· Choix des activités de la journée
· Le temps des activités
· Déjeuner
· Temps calme adapté à l'âge des enfants
· Le temps des activités
· Goûter
· Le temps des douches
· Le temps du courrier, discussions et jeux libres
· Dîner
· Veillée collective
· Brossage des dents et coucher adapté à l'âge des enfants

Le réveil est individualisé. Les activités dynamiques et calmes sont alternées en fonction des moments de la journée et sont adaptées au rythme de vie des enfants. Le coucher s'effectue toujours à des heures raisonnables, après une veillée adaptée à l'état de fatigue des enfants.

L'ENCADREMENT

Notre centre est ouvert toute l'année. Il est dirigé par une équipe permanente avec un directeur qui est épaulé par un.e directeur.ice adjointe et une assistante sanitaire. Un chef cuisinier permanent et une équipe de service complète l'équipe. L'encadrement des séjours est constitué d'animateur.ices dont la plupart sont diplômé.es et d'autres sont en cours de formation. Si l'encadrement légal est de 1/12 enfants, nous sommes plus souvent à 1/10 enfants.

Un.e animateur.trice de vie quotidienne suit votre enfant tout au long du séjour. Il ou elle est toujours présent.e, quel que soit le moment de la journée, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage, notamment celui de la vie en collectivité.

Nous travaillons depuis de nombreuses années avec une équipe de BE et animateur.ices compétent.es et qualifié.es. qui interviennent sur les différentes activités proposées.

LA VIE QUOTIDIENNE

Les repas, préparés sur place par le cuisinier du centre, sont équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Nous nous fournissons au maximum de produits locaux et bio. Le repas est un temps éducatif durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement au débarrassage et au nettoyage des tables.. Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

L'hygiène : la douche et la toilette sont effectuées chaque jour. Il peut arriver, comme dans toute collectivité, que nous ayons à lutter contre les poux. En conséquence, il peut être sage d'ajouter dans la trousse de toilette une lotion traitante.

Le linge : Afin de réduire les risques de pertes, celui-ci doit être marqué au nom de l'enfant par une bande tissée cousue, collée au fer ou au stylo textile.
Pour les séjours de 15 jours, le linge est lavé une fois par semaine.

LA SANTÉ

Les parents remplissent avec attention et sans omission les informations sanitaires de leur enfant en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques. Si votre enfant a un traitement à prendre lors de son séjour, il est impératif de nous fournir l'ordonnance du médecin au moment du départ.
Le suivi médical est assuré par une assistante sanitaire qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant tombe malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Tous les éventuels frais médicaux sont avancés par la Ligue de l'enseignement, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement. Si elles bénéficient de la CMU, elles doivent fournir dès l'inscription, les imprimés nécessaires à jour : attestation CMU et attestation d'assurance maladie.

L'ACCUEIL D'ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Le centre le Vercors s'engage à accueillir les enfants porteurs de handicap dans les meilleures conditions possibles. Le centre a été rénové afin que toutes les normes d'accès PMR soient respectées. Nous échangeons en amont avec la famille et les personnes en charge de l'enfant pour connaître son niveau d'autonomie afin de l'orienter sur un séjour correspondant à ces attentes et sur lequel il pourra prendre du plaisir. Nous pouvons également, le cas échéant, désigner parmi l'équipe un.e animateur.ice référent.e ou recruter un.e animateur.ice supplémentaire. Des aides peuvent être mobilisées via certains organismes, n'hésitez pas à nous contacter.

LA RELATION PARENTS/ENFANTS

Le blog : des nouvelles sont données sur le blog du séjour. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site blogs.laligue38.org, de rentrer le mot de passe renseigné sur la convocation et de sélectionner "Villard-de-Lans" puis choisir la saison et la thématique du séjour.

Le téléphone : Les téléphones portables sont tolérés. Néanmoins les enfants n'en ayant pas l'utilité pendant les activités ou les repas, ils pourront s'en servir chaque jours entre un peu avant le repas. Le standard du centre est ouvert entre 18 et 19h. Nous déconseillons des appels trop fréquents.

Le courrier : Les courriers des parents sont également les bienvenus et les enfants sont encouragés à envoyer une carte postale à leur famille. Vous pouvez donc mettre quelques enveloppes timbrées à votre adresse dans les affaires de votre enfant..

L'ARGENT DE POCHE

Les parents pourront remettre l'argent de poche à un.e animateur.trice au moment du départ. L'enfant peut retirer son argent dès qu'il le souhaite. S'il souhaite le conserver avec lui, la Ligue de l'Enseignement de l'Isère ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de sa disparition. Les besoins étant limités, **une somme de 10 € par semaine est suffisante**.



A remettre le jour du départ

- les médicaments et l'ordonnance
- L'argent de poche

+

- la fiche sanitaire (uniquement si le dossier dématérialisé n'est pas déjà complété)

La convocation de départ

Elle est envoyée au plus tard une quinzaine de jours avant le début du séjour et transmise lorsque votre dossier est complet.

TROUSSEAU été - base 7 jours

Nom de l'enfant : Animateur(trice) :

Nombre	Vêtement	Arrivée centre	Départ centre
6	T-shirt ou polos	.....	.....
6	Slips	.....	.....
6	Paires de chaussettes	.....	.....
2+1	Pantalons + survêtement	.....	.....
2	Pull-over ou sweat-shirts	.....	.....
2	Short	.....	.....
1	Jupe ou robe	.....	.....
1	K-way et vêtement chaud	.....	.....
1	Pyjamas	.....	.....
	CHAUSSURES		
1	Paire de Baskets	.....	.....
1	Paire de chaussures de marche	.....	.....
1	Paire de nus pieds/sandales	.....	.....
1	Paire de chaussons	.....	.....
	BAIGNADE		
1	Maillot de bain	.....	.....
1	Drap de bain	.....	.....
1	Crème solaire	.....	.....
	POUR LA TOILETTE		
2	Serviettes et gants de toilette	.....	.....
1	Trousse de toilette complète	.....	.....
1	Bonnet de douche (cheveux longs)	.....	.....
	DIVERS		
1	Chapeau ou casquette	.....	.....
1	Des mouchoirs en papier	.....	.....
1	Petit sac à dos + gourde	.....	.....
1	Paire de lunettes de soleil	.....	.....
1	Sac de linge sale	.....	.....
1	Nécessaire courrier	.....	.....

Liste donnée à titre indicatif : il faut l'adapter à la durée du séjour de l'enfant.
Nous vous conseillons de marquer le linge avec des bandes tissées et cousues, sinon au stylo textile.
Les objets de valeurs sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

Information relatives à l'assurance

- **Nom de l'assureur :** SMACL Assurances

- **Référence des contrats :**

N° assuré : 414789/H
Contrat n° C2026-3941 > RC organisateur et accueil de mineurs + assistance aux personnes (rapatriement sanitaire, frais médicaux en complément des prestations dues par les organismes sociaux, décès, etc.).
Contrat n° C2026-3934 > Individuelle accidents corporels (décès, invalidité, dépenses de santé, etc.)

- **Nature des garanties :** responsabilité civile organisateur et accueil de mineurs, individuelle accidents corporels, assistance aux personnes

- **Procédure de déclaration :**

Pour toute déclaration de sinistre corporel ou matériel, dans les 5 jours suivant le sinistre ou 2 jours en cas de vol, contacter :
La ligue de l'enseignement de l'Isère
Email : assurance@laligue38.org

Pour toute demande d'assistance, voici les numéros de téléphone à composer :
Depuis la France : 09 86 03 04 05
Depuis l'étranger : +33 5 49 34 83 38

- **Territorialité** : En France et dans les autres pays du monde, l'assistance aux personnes est accordée sans franchise kilométrique.

Niveaux de couverture / plafonds principaux (par garantie)

Assurance voyage
Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par la Ligue de l'enseignement de l'Isère via SMACL Assurances, tous les participants à un voyage ou à un séjour proposé par Vacances pour tous bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes :

A. *Responsabilité civile (dommages causés aux tiers) :*
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel 8 000 000 €
- dont Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel 3 000 000 €
- dont Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel 800 000 €

B. Défense pénale et recours : 75 000 €

C. Individuelle accident corporel :
- capital-décès : 10 000 €
- déficit fonctionnel permanent : 30 000 €
- dépenses de santé actuelles : 5 000 €

SMACL Assurances s'engage à rembourser, sur justificatifs des frais engagés par l'assuré et dans la limite du montant de la garantie, les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation, prothèse et soins jusqu'à la date de consolidation des blessures.
SMACL Assurances procède au versement d'une indemnité lorsque le montant du préjudice est supérieur à 30 €.

D. Assistance :
Les prestations garanties sont mises en œuvre par SMACL Assistance ou en accord préalable avec elle. ***SMACL Assistance ne participe pas****, en principe,* ***aux dépenses que le bénéficiaire a engagées de sa propre initiative****.*

- *rapatriement sanitaire : En cas de maladie ou d'accident corporel, lorsque les médecins de SMACL Assistance décident, après avis des médecins consultés localement et, si nécessaire, du médecin traitant, et en cas de nécessité médicalement établie, d'un transport sanitaire et en déterminent les moyens (ambulance, train, avion de ligne, avion sanitaire ou tout autre moyen approprié), SMACL Assistance organise le retour du patient à son domicile en France ou dans un hôpital adapté proche de son domicile en France et prend en charge le coût de ce transport.*

Attention ! Chaque personne faisant l'objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être porteuse de l'original de sa carte nationale d'identité ou de son passeport.

E. Vol, perte ou destruction de documents :
En cas de ***vol, de perte ou de destruction de papiers d'identité, de moyens de paiement ou de titres de transport****, SMACL Assistance conseille le bénéficiaire sur les démarches à accomplir (dépôt de plainte, oppositions, documents équivalents, démarches à effectuer pour renouveler les documents) et peut, contre reconnaissance de dette, effectuer l'avance de fonds nécessaire au retour au domicile.*

Cette avance de fonds est remboursable dans un délai d'un mois après le retour du bénéficiaire à domicile.

Attention ! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par ***SMACL Assurances****, et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.*